

tout, monsieur l'Orateur, cela vous permettra de mûrir votre décision.

J'ai beaucoup de respect pour les formalités, pourvu, naturellement qu'elles soient utiles; de même pour les précédents, pourvu encore qu'ils ne conduisent pas au ridicule; et aussi pour les traditions et la courtoisie, pourvu toujours qu'elles mènent à quelque chose de pratique. Mais je crois que l'impression s'est répandue un peu partout dans le pays, que le Parlement,—je ne parle d'aucun parti ni d'aucune session en particulier,—a dépensé en pure perte beaucoup de temps et d'intelligence, ou quelque chose d'approchant. Je crois, avec le ministre de la Justice (M. Lapointe) que le pays n'est pas moins impatient que lui, bien que pour des motifs quelque peu différents peut-être, de savoir qui dirigera l'administration de la chose publique. Le Canada désire que la situation soit tirée au clair. D'autre part, toutefois, c'est une question grave en elle-même, et surtout grosse de conséquences, qu'elle soit réglée ou non comme motion d'ordre,—à mon sens, c'est l'aspect le moins important,—il importe qu'elle soit décidée avec calme et après mûre réflexion.

D'autre part, il est important de connaître qui va diriger le nouveau Parlement. Les deux groupes ont mes sympathies. Lorsque je suis arrivé à la Chambre pour prendre mon modeste siège, j'ai rencontré deux de mes anciens amis divisés d'allégeance politique; je les ai priés de transmettre le même message à leurs chefs respectifs—de leur offrir mes plus sincères et amicales félicitations et leur assurer que je me sentais beaucoup plus heureux qu'ils ne le sont sans doute dans leur situation actuelle. Afin que chacun de nous, tant à titre de particuliers que de membres d'un parti désireux ou non d'arriver au pouvoir, ait le temps de réfléchir sur les conséquences de cette motion et que vous soyez, monsieur l'Orateur, en mesure de déterminer l'effet qu'elle peut avoir sur l'ordre de nos délibérations il y aurait lieu de renvoyer à lundi la suite de ce débat. La position d'aucun des partis n'en serait compromise et les membres de l'opposition auraient tout le loisir voulu de résumer leurs arguments et braquer leurs batteries contre le Gouvernement dont l'attitude actuelle invite fortement à l'attaque. Ce n'est pas tout: les survivants du ministère et leurs partisans auraient tout le temps nécessaire de songer s'il est de leur intérêt de brusquer une décision de la Chambre ou d'attendre tout simplement que la députation manifeste son opinion d'elle-même. Quoi qu'il en soit, c'est une question que je laisse à leur sagesse et à leur intelligence. Dans les circonstances, à titre d'humble membre de cette Chambre, qui heureuse-

ment constitue par lui-même tout son parti, je propose, si j'ai un collègue pour m'appuyer:

Que le débat, tant sur la question d'ordre que sur le fond de la motion, soit renvoyé à lundi.

M. l'ORATEUR: Il est proposé par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) appuyé par l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill:

Que le débat soit renvoyé.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vous ferai respectueusement observer, monsieur l'Orateur, que le débat sur une question de règlement ne peut être remis à plus tard.

M. l'ORATEUR: La question de règlement n'est qu'incidente à la motion dont est saisie la Chambre. Je me suis donc demandé si je ne devrais par retarder ma décision au sujet de la question d'ordre. Il me semble que la motion de l'honorable député de Labelle est parfaitement réglementaire.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis d'avis que cette motion n'est pas débattable. En conséquence, aucune discussion ne peut être remise à plus tard. Tout de même je conviens que Votre Honneur peut, si Votre Honneur le désire, demander le temps d'étudier cette question d'ordre qui est indépendante des autres. Nul débat ne peut être renvoyé à plus tard tant que la question d'ordre n'a pas été décidée.

M. l'ORATEUR: Qu'il s'agisse de la question d'ordre ou de la motion d'ajournement, c'est à la Chambre à décider. S'il me fallait rendre ma décision sur-le-champ, je serais, je l'avoue, pris quelque peu à l'improviste. Je préférerais de beaucoup attendre à lundi pour me prononcer.

L'hon. M. LAPOINTE: Si monsieur l'Orateur a l'intention de remettre sa décision à lundi, mon honorable ami de Labelle ne s'opposera peut-être pas à ce que je propose le renvoi du débat.

M. BOURASSA: Nullement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vois maintenant où cela nous mène, et j'insiste le plus fermement possible pour qu'on me donne raison. Il est indiscutable que la délibération d'une question d'ordre est un débat mais elle ne peut être remise à plus tard qu'à la demande de monsieur l'Orateur; jamais un simple député ne peut proposer de la renvoyer. Il n'y a aucun autre débat en cours dont un honorable député peut proposer le renvoi. C'est le point sur lequel j'insiste. J'acquiescerais volontiers au désir de monsieur l'Orateur de renvoyer la discussion du débat sur la question d'ordre mais non pas à la demande d'aucun membre en particulier.